



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 juillet 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2022

(14-17 juin 2022)\*

---

\* Distribution préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaire de 2022, qui sera présenté en trois parties respectives appelées parties I, II et III. Ces rapports seront publiés sous leur forme définitive dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2022, Supplément n° 14* ([E/2022/34/Rev.1-E/ICEF/2022/7/Rev.1](#)).



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session . . . . .	3
A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux . . . . .	3
B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF . . . . .	3
II. Délibérations du Conseil d'administration . . . . .	6
A. Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2021 . . . . .	6
B. Action humanitaire de l'UNICEF . . . . .	10
C. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes. . . . .	13
D. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF . . . . .	15
E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration . . . . .	16
F. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2021 et réponse de l'administration . . . . .	18
G. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2021 et réponse de l'administration . . . . .	19
H. Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies . . . . .	20
I. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021 . . . . .	21
J. Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé . . . . .	22
K. Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF . . . . .	22
L. Questions diverses . . . . .	23
M. Adoption des projets de décision. . . . .	23
N. Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration . . . . .	23
Annexe	
Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2022. . . . .	25

## **I. Organisation de la session**

### **A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux**

1. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2022/9/Rev.1](#)).

2. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 55 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 3 organisations internationales, 8 organisations non gouvernementales et 4 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

### **B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF**

3. Le Président a ouvert la session annuelle du Conseil d'administration. Il a souhaité la bienvenue aux membres et observateurs du Conseil d'administration à la première session tenue en personne depuis plus de deux ans.

4. Le Président a fait des observations sur les circonstances et les défis sans précédent dus à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et à l'instabilité qui régnait dans le monde. Il a remercié les vice-présidents du Conseil d'administration, soulignant leur dévouement et leur collégialité face aux difficultés auxquelles l'UNICEF a été confronté.

5. Le Président a souligné les risques croissants auxquels étaient exposés les enfants du fait de la pandémie et l'augmentation des besoins humanitaires résultant des conflits et des crises, qui entraînent des violations des droits des enfants. En 2021, la moitié des enfants du monde étaient privés d'un accès aux services essentiels.

6. Le Président a déploré la violation des droits humains fondamentaux dont souffre un nombre croissant d'enfants en raison des niveaux élevés de pauvreté et de famine. Il a noté que les interruptions de la scolarité avaient continué de faire dérailler les progrès vers une éducation de qualité tout au long de l'année 2021. Il a également noté que, selon les estimations, au moins 24 millions d'enfants auraient abandonné l'école en 2021, en sus des plus de 260 millions d'enfants déjà non scolarisés avant la pandémie. Il s'est dit préoccupé par le fait que près de la moitié des enfants réfugiés n'avaient pas d'école où aller. En outre, les enfants déplacés à l'intérieur de leur pays ou vivant dans des environnements fragiles avaient souvent encore moins de possibilités d'éducation. Il a affirmé que l'UNICEF œuvrait dans tous les secteurs pour promouvoir la réouverture des écoles en toute sécurité et aider les enfants à rattraper les retards pris en élaborant des solutions d'apprentissage numérique adaptées.

7. Le Président a indiqué que tout au long de l'année 2021, l'UNICEF a aidé 49 millions d'enfants non scolarisés à accéder à l'éducation, dont 6,4 millions d'enfants en situation de déplacement et 31,7 millions en situation de crise humanitaire. Il a salué les kits « école-en-boîte » comme emblématiques du dévouement de l'organisation.

8. Le Président a appelé les délégations à placer les enfants au centre de leurs efforts et à renouveler leur engagement en faveur de l'éducation des enfants avant le Sommet sur la transformation de l'éducation, en septembre 2022. Il a préconisé une action concertée visant à donner aux enfants les connaissances et les compétences

dont ils avaient besoin pour s'épanouir et appelé à revitaliser les efforts menés au plan mondial pour atteindre les cibles relatives à l'éducation, définies dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

9. Le Président attendait avec intérêt l'examen d'un ordre du jour bien rempli au cours des prochains jours. Il a remercié les services de conférence et les équipes techniques de l'ONU pour l'appui fourni durant la session, soulignant l'importance de la disponibilité des services d'interprétation simultanée en tant que composante fondamentale du multilatéralisme.

10. Le Président a conclu en félicitant le personnel de l'UNICEF partout dans le monde pour son travail dévoué, en particulier son engagement pendant les longs mois de la pandémie et en temps de conflit, qui a permis au Fonds de remplir sa mission face à des défis sans précédent.

11. La Directrice générale a souligné l'ampleur de la crise qui avait éclaté en Ukraine, et déclaré que deux tiers des enfants ukrainiens avaient été déplacés et des centaines d'autres tués ou blessés en l'espace de 100 jours. Les effets de la guerre s'étaient rapidement propagés au-delà de l'Ukraine, a-t-elle dit, en raison du grand nombre de pays qui dépendaient des exportations de denrées alimentaires russes et ukrainiennes.

12. La Directrice générale s'est dite préoccupée par la hausse des prix des denrées alimentaires et les ruptures d'approvisionnement qui exacerbent la crise nutritionnelle mondiale et intensifient les risques pour les enfants les plus vulnérables. Elle a souligné la fragilité du monde interdépendant qui est le nôtre mais aussi sa capacité en matière de résilience, de solidarité et de progrès.

13. La Directrice générale a salué la capacité de l'UNICEF de réagir rapidement face à l'évolution de la situation et d'accroître sa résilience pour mieux répondre aux aléas de l'avenir. Elle a décrit le travail de l'UNICEF dont elle a été témoin ces derniers mois, notamment en Afghanistan et au Pakistan, ainsi qu'à la frontière entre la Roumanie et l'Ukraine.

14. La Directrice générale a déclaré que tant qu'il n'y aurait pas de solution politique à la guerre en Ukraine, l'UNICEF continuerait à faire tout son possible pour répondre aux besoins humanitaires des enfants et des familles touchés par la guerre. Dans le cadre de ses visites en République démocratique du Congo et au Rwanda, elle a salué la puissance du double mandat de l'UNICEF, qui consiste à fournir à la fois une aide humanitaire et un soutien en faveur du développement.

15. La Directrice générale a indiqué que, dans la Corne de l'Afrique, plus de 1,7 million d'enfants souffraient d'émaciation sévère et devaient recevoir d'urgence des soins thérapeutiques qui permettraient de les sauver. La guerre en Ukraine exacerbait cette crise en raison de la hausse des prix des denrées de base et des aliments thérapeutiques vitaux. Reconnaisant que les défis rencontrés par les enfants ne faisaient que s'accroître, la Directrice générale a incité les participants à réagir face aux nombreux obstacles afin de garantir un avenir plus pacifique, prospère et durable pour tous.

16. La Directrice générale a noté que la pandémie de COVID-19 avait inversé les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et que le relèvement mondial avait été inéquitable. Elle a réitéré l'appel du Secrétaire général à sauver les objectifs de développement durable et a déclaré que le seul moyen d'y parvenir était de faire des enfants la priorité absolue.

17. La Directrice générale a expliqué comment les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 13 exigeaient tous une action urgente pour améliorer la vie des enfants. Le nouveau Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 donnait

des orientations pour la réalisation de tous les objectifs axés sur les enfants et, tout en jugeant encourageante sa mise en œuvre rapide, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF devait faire en sorte que sa capacité d'atteindre tous les enfants, où qu'ils soient, soit « à l'épreuve du temps », en obtenant le financement qui rend son travail possible. Elle a relevé que si le revenu total de l'UNICEF a atteint le chiffre record de 8,1 milliards de dollars en 2021, il était principalement constitué de contributions préaffectées ; le montant des fonds non réservés à des fins particulières – ressources ordinaires – avait diminué de 4 %.

18. La Directrice générale a noté que les ressources ordinaires permettaient à l'UNICEF d'innover et de réagir rapidement à tout moment, et étayaient la capacité de l'organisation d'appuyer des interventions d'urgence insuffisamment financées. En 2021, 68 % des fonds préaffectés reçus par l'UNICEF avaient été alloués à seulement 10 appels d'urgence. En outre, les 10 interventions d'urgence les moins financées ne représentaient que 2 % du financement total, tendance qui, selon la Directrice générale, devait être inversée afin de garantir la capacité future de l'UNICEF d'atteindre les enfants les plus défavorisés et de relancer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. La Directrice générale a exhorté les États Membres à allouer 30 % de leurs contributions aux ressources ordinaires.

19. Exprimant son inquiétude face à la baisse des contributions au titre de l'aide publique au développement, la Directrice générale a déclaré qu'elle espérait que cela ne deviendrait pas une tendance, en particulier parce que les besoins continuaient d'augmenter. Elle a déclaré que la guerre en Ukraine avait généré des niveaux sans précédent de soutien d'origine privée, 70 % des donateurs étant nouveaux pour l'UNICEF, ce qui offrait la possibilité d'obtenir leur soutien dans d'autres situations d'urgence et un soutien à plus long terme au titre des ressources de base.

20. La Directrice générale a déclaré que le succès des activités de collecte de fonds menées par l'UNICEF en 2021 reflétait l'urgence du moment, mais témoignait également de l'expertise du personnel de l'UNICEF, de la puissance du plaidoyer de l'organisation et de la confiance que les donateurs lui accordaient. Elle a souligné que depuis qu'elle occupait ses fonctions à l'UNICEF, elle avait déjà constaté que la capacité de l'organisation de remplir sa mission était étroitement liée à sa réputation en matière de transparence, de respect du principe de responsabilité et d'intégrité. L'UNICEF disposait d'un système de contrôle interne et de gestion des risques qui fonctionnait bien et de solides garanties pour les dénonciateurs d'abus. Ces efforts s'inscrivaient dans un processus continu visant à renforcer l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles, et à créer un lieu de travail inclusif, sûr et accueillant pour tous.

21. La Directrice générale a exprimé une tolérance zéro pour tout comportement compromettant la capacité de l'UNICEF de remplir sa mission, y compris la mauvaise gestion et la fraude, et a appelé le Fonds à s'unir autour de ses valeurs fondamentales tout en s'adaptant aux défis d'un monde changeant.

22. La Directrice générale a déclaré qu'elle était fière de faire partie du remarquable système des Nations Unies. L'UNICEF avait toujours été fermement engagé dans la réforme des Nations Unies en tant que moyen d'accroître les résultats, et c'était un honneur pour elle, en tant que Directrice générale, de faire fond sur les efforts de ses prédécesseurs. Il était nécessaire de collaborer plus étroitement et plus efficacement que jamais avec tous les partenaires de l'ONU, en particulier en cette période difficile que nous traversons actuellement.

23. La Directrice générale a conclu en qualifiant l'actualité de moment d'urgence et de possibilités ; le monde avait fait d'énormes progrès en faveur des enfants au cours

des dernières décennies et devait maintenant recommencer, en prenant les enfants et les jeunes comme partenaires et force de rassemblement pour un changement positif. La Directrice générale a remercié les participants et déclaré qu'elle attendait avec intérêt les échanges qui se tiendraient les jours suivants.

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2021**

24. Le Président a présenté le rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2021 (E/ICEF/2022/10) et le rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection (E/ICEF/2022/12).

25. Après le discours liminaire du Directeur général adjoint chargé des programmes, la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a donné des précisions sur les résultats obtenus en 2021. Cette présentation a également inclu une brève mise à jour sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 (E/ICEF/2022/11).

26. De nombreuses délégations ont salué les résultats présentés dans le rapport annuel, félicité l'UNICEF pour ses progrès et remercié le personnel et les partenaires de réalisation pour leur engagement en faveur des droits et du bien-être des enfants.

27. Plusieurs délégations ont salué le travail du Président et de la Directrice générale. Ils ont fait l'éloge de celle-ci pour les 100 premiers jours de son mandat, faisant valoir son brillant leadership et s'engageant à l'appuyer pleinement dans sa tâche.

28. Alors que les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 persistent et que les ressources doivent être réorientées, un groupe de délégations a souligné les menaces pesant sur les objectifs de développement durable et insisté sur le fait que l'heure n'était pas à la complaisance – sentiment partagé par la Directrice générale. Dans sa réponse, celle-ci a fait observer que l'UNICEF jouait un rôle actif dans les équipes de pays des Nations Unies et que, dans de nombreuses situations, il avait pris la direction de fonctions spécifiques.

29. Plusieurs délégations se sont inquiétées du fait que les progrès en matière d'immunisation n'étaient pas sur la bonne voie. Elles ont appelé à des investissements accrus en faveur de la vaccination de routine et attiré l'attention sur les revers qui ont conduit à une augmentation du nombre d'enfants non vaccinés et à la persistance d'une fracture vaccinale. En réponse, la Directrice générale a souligné l'importance de la vaccination de routine pour la santé et le développement des enfants. Elle a reconnu que la distribution du vaccin contre la COVID-19 restait difficile et réaffirmé l'engagement de l'UNICEF envers tous les enfants partout dans le monde.

30. De nombreuses délégations ont vu dans le prochain Sommet sur la transformation de l'éducation l'occasion d'élaborer une feuille de route pour regagner le terrain perdu en matière d'éducation des enfants. La Directrice générale a insisté sur la nécessité que ce sommet aboutisse à des plans concrets et à des informations concrètes : les enfants prenaient du retard si rapidement que l'on n'avait tout simplement pas le temps de se réunir et de discuter. Elle a décrit les équipes de l'UNICEF comme étant prêtes à planifier la manière dont les pays pourraient surmonter les obstacles considérables qui se dressaient devant eux.

31. Un groupe de délégations s'est félicité de l'augmentation des recettes provenant du secteur privé mais s'est dit préoccupé par la diminution de la part des ressources ordinaires. Ce même groupe a demandé à l'UNICEF de veiller à ce que des systèmes

appropriés soient en place pour gérer efficacement les financements, y compris pour prévenir et réprimer les actes de fraude et d'autres formes de mauvaise gestion. Une délégation s'est dite préoccupée par les récentes allégations de fraude et de mauvaise conduite au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Dans sa réponse, la Directrice générale a souligné la valeur que l'UNICEF accordait à la surveillance, à la déontologie et à l'évaluation, et en particulier l'importance attachée à des bureaux d'évaluation, d'audit et de déontologie indépendants et dotés de ressources suffisantes, et a assuré les délégués qu'elle avait entièrement confiance dans ces fonctions.

32. De nombreuses délégations ont attiré l'attention sur les changements climatiques et leurs conséquences, et un groupe a encouragé l'UNICEF à continuer à réduire son empreinte carbone. Ce groupe a noté que la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir la durabilité environnementale n'était pas uniforme dans les programmes nationaux de l'UNICEF et privilégiait souvent les programmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Il a demandé au Fonds d'inclure des évaluations de la durabilité environnementale dans les évaluations futures.

33. Dans le contexte de nombreuses crises prolongées, de l'inflation, de la hausse des prix des denrées alimentaires et des effets des changements climatiques, de nombreuses délégations ont appelé à une collaboration accrue, à des réponses multilatérales et à une réflexion innovante de la part de l'UNICEF, ainsi qu'à une présence de l'ONU qui soit davantage intégrée, cohérente, efficace et axée sur les résultats. Les délégations ont appelé les gouvernements, les partenaires internationaux et les organisations de la société civile à s'unir pour relever les nombreux défis. La Directrice générale a réaffirmé que l'UNICEF mettait tout en œuvre pour améliorer la collaboration et convenu que le soutien aux équipes de pays des Nations Unies, sous la conduite des coordonnateurs et coordonnatrices résidents, jouerait un rôle important dans le relèvement des pays après la pandémie.

34. Une délégation a fait remarquer que la crise en Ukraine avait entraîné la hausse des prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux à un niveau jamais atteint depuis trois décennies, ce qui avait un impact disproportionné sur les personnes les plus vulnérables dans les pays en développement. Elle a appelé à une action collective pour lutter contre la faim. En réponse, la Directrice générale a exprimé l'avis selon lequel l'inflation et la hausse des prix des denrées alimentaires constituaient pour l'UNICEF un grave problème en termes d'accessibilité financière ; par exemple, le coût des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi avait considérablement augmenté.

35. Un groupe de délégations a attiré l'attention sur la santé mentale, problème nouveau auxquels sont confrontés les enfants. Ce groupe a exprimé son appui à l'UNICEF pour ce qui est de tenter de briser le silence entourant la santé mentale et de catalyser et galvaniser le soutien à cet égard. La Directrice générale a approuvé, en soulignant la nécessité d'inclure la santé mentale dans la programmation de l'UNICEF de manière réfléchie.

36. Dans le contexte de la sécurité numérique, un groupe de délégations a souligné le danger que les informations fallacieuses et l'« infodémie » représentent pour les enfants, qui sont plus que jamais exposés à la désinformation. Les délégations ont demandé que les efforts déployés pour contrer ces menaces soient axés sur les enfants comme sur les adultes. La Directrice générale a de nouveau fait valoir la vulnérabilité des enfants en ligne et la conscience qu'elle avait de ce problème.

37. Un groupe de délégations s'est dit préoccupé par la situation dans la Corne de l'Afrique, qui a enregistré un déficit pluvial pendant quatre années consécutives. Il a fait observer que la perte de bétail due à une grave sécheresse a privé les enfants



d'importantes sources de nutrition, les a obligés à abandonner l'école pour trouver de la nourriture et de l'eau, et a entraîné la fermeture d'écoles.

38. Un groupe de délégations a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et lutter contre ces phénomènes. Il a réitéré le principe de la tolérance zéro face à l'inaction et s'est félicité des progrès accomplis, tout en reconnaissant que des défis importants subsistaient. Une autre délégation a demandé aux organismes et au système des Nations Unies de renforcer les fonctions de gouvernance, de déontologie, d'évaluation, d'audit et d'enquête interne, de veiller à ce que la protection des lanceurs d'alerte réponde aux normes appropriées et de s'engager à créer un climat de travail plus sûr et plus solidaire, notamment en renforçant la responsabilité en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel. En réponse, la Directrice générale a déploré la prévalence de la violence à l'égard des femmes dans toutes les sociétés et dans toutes les régions du monde et s'est engagée à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel au sein de l'UNICEF, notant que l'organisation était déterminée à s'attaquer énergiquement à ce problème.

39. Soulignant que 2021 était la dernière année de la période de référence du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, un groupe de délégations a considéré qu'il fallait du temps pour que les résultats au niveau du système aient un effet sur l'existence et les moyens de subsistance des enfants et exhorté l'UNICEF à continuer d'envisager la situation dans son ensemble. Les délégations ont noté que l'UNICEF aurait pu utiliser le rapport annuel de 2021 pour rendre compte des progrès réalisés en matière de changements systématiques et composites et les évaluer, ainsi que pour mettre en évidence les domaines dans lesquels il considérait qu'il avait joué un rôle essentiel pour que ces changements se concrétisent au cours des quatre années écoulées.

40. Le groupe de délégations s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée de discuter du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources actualisé, d'examiner les données désagrégées et de se pencher sur la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits humains. Il a exhorté l'UNICEF à préciser l'année auxquelles correspondent les valeurs de référence afin de permettre une discussion précise, et encouragé l'organisation à se préparer à une analyse des résultats et des progrès couvrant toute la période (2022 à 2025). Les délégations ont souligné la nécessité d'établir des rapports transparents en temps opportun afin d'assurer le contrôle nécessaire des résultats du point de vue des réalisations, conformément aux engagements pris dans le pacte de financement, et noté qu'il était primordial d'appliquer le principe de responsabilité pour conserver l'appui aux modalités de financement flexibles. Le groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir pris l'initiative de la collecte de données et ouvert la voie à des systèmes plus harmonisés et intégrés pour rendre compte des changements à l'échelle des pays.

41. Une délégation a souligné qu'il fallait continuer à prêter une attention particulière aux pays les moins développés, notamment en Afrique. Elle escomptait que, dans les années à venir, une diminution du nombre de pays les moins avancés couplée à une augmentation du nombre de pays à revenu intermédiaire amènerait une diminution des contributions en faveur des pays les moins avancés en termes absolus. Elle a demandé si l'UNICEF avait l'intention de réajuster ces évaluations et allocations pour répondre aux besoins des plus vulnérables. En réponse, la Directrice générale a indiqué que l'allocation des ressources de base était guidée par la formule approuvée par le Conseil d'administration, en tenant compte des taux de mortalité infantile et d'autres facteurs. Elle a reconnu que la majorité des personnes



extrêmement pauvres dans le monde vivaient dans des pays à revenu intermédiaire, d'où l'importance de l'UNICEF dans ces pays.

42. Une délégation a souligné l'importance de remédier à la fragilité et à l'inégalité, notamment en renforçant les systèmes de protection sociale, ce qui nécessitait une coopération avec les pays concernés ainsi qu'avec tous les acteurs pertinents à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Elle a souligné également qu'il importait de combler le fossé entre les stratégies multidimensionnelles financées par les ressources de base et les projets ciblés ou financés au moyen de fonds préaffectés. La délégation a salué l'efficacité de l'UNICEF sur le terrain, mais déclaré que les projets ciblés ou financés au moyen de fonds préaffectés permettaient une plus grande visibilité et une meilleure communication de l'information que les projets bénéficiant de ressources de base et de stratégies multidimensionnelles.

43. Soulignant l'importance de l'innovation, une délégation a noté que le système multilatéral était soumis à une pression extrême en raison de crises multiples et interdépendantes. Elle a évoqué la nécessité d'une réflexion innovante et axée sur les solutions et insisté sur l'importance d'un financement souple et de qualité pour l'UNICEF, en rappelant aux partenaires leur engagement commun envers le pacte de financement. La délégation a déclaré que l'UNICEF avait à la fois la capacité et la responsabilité d'être l'un des principaux moteurs de la réforme du système des Nations Unies.

44. Relevant l'existence de besoins humanitaires croissants, une délégation a souligné l'importance du double mandat en matière humanitaire et en matière de développement qui est celui de l'UNICEF. Elle s'est par ailleurs félicitée que le rapport annuel accorde une place grandissante aux systèmes sociaux adaptatifs et au renforcement de la cohésion sociale dans les programmes de l'UNICEF. La Directrice générale a convenu que le double mandat en matière humanitaire et en matière de développement était essentiel pour faire face au cycle de crises.

45. De nombreuses délégations ont salué la présence de l'UNICEF en Ukraine et demandé que l'on continue à mettre l'accent sur l'éducation et que l'UNICEF recueille des preuves de l'existence de mécanismes de survie dangereux dans la guerre contre l'Ukraine afin de plaider en faveur des besoins des femmes et des enfants. En réponse, la Directrice générale a reconnu que l'éducation des enfants ukrainiens restait un défi dans de nombreux endroits, malgré le fait que le système éducatif soit en grande partie numérisé, et a dit que l'UNICEF devait redoubler d'efforts pour soutenir la continuité de l'éducation.

46. Une délégation a mis l'accent sur la question de l'émaciation sévère, notant que la malnutrition pouvait avoir des effets sur plusieurs décennies et des répercussions intergénérationnelles sur le développement des enfants. En réponse, la Directrice générale a exprimé dans les termes les plus forts son engagement en faveur de l'éradication de l'émaciation sévère.

47. De nombreuses délégations ont salué le travail de l'UNICEF en tant que partenaire clé du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. Une délégation a particulièrement félicité l'UNICEF d'avoir intégré dans les plans au niveau des pays et les appels de l'Action humanitaire pour les enfants à l'échelle régionale des mesures de riposte socioéconomique et en matière de santé publique et d'interventions d'urgence.

48. Plusieurs délégations se sont félicitées des réalisations du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes pour faire progresser la prise en compte de l'égalité des sexes tant dans les programmes de l'UNICEF que dans le système organisationnel et la culture de travail. Une délégation a également souligné

l'importance de la responsabilité qui incombait à tous d'accorder la priorité à l'égalité des genres afin de donner des moyens d'action aux enfants et aux jeunes.

49. Faisant référence à la crise alimentaire mondiale, une délégation a dit que l'ONU avaient affirmé l'existence d'un risque de crise deux ans auparavant et cité de multiples moteurs de la hausse des prix, notamment les conséquences de la pandémie de COVID-19 et des approches économiques connexes, ainsi que les guerres commerciales.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/9 (voir annexe).

## **B. Action humanitaire de l'UNICEF**

### **a) Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF**

51. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2022/13).

52. De nombreuses délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour fournir une aide humanitaire solide et réagir face aux multiples chocs qui ont porté les besoins humanitaires à des niveaux record. De nombreuses délégations ont salué les efforts de l'UNICEF pour appliquer les enseignements tirés des principales évaluations afin d'améliorer son action humanitaire tout au long de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025. Des délégations ont également salué les efforts déployés pour établir des partenariats à tous les niveaux afin de maximiser l'utilité et la portée de l'action menée par l'UNICEF, et une délégation a exhorté le Fonds à prendre l'initiative de renforcer la collaboration et la coordination entre l'action humanitaire et les activités de développement. En réponse aux commentaires sur la collaboration et les partenariats, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a déclaré que l'UNICEF continuait à renforcer les partenariats avec d'autres organisations du système des Nations Unies et fait valoir le partenariat réussi entre l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé dans le cadre de la riposte à la COVID-19.

53. Une délégation a noté avec satisfaction que l'UNICEF plaçait de plus en plus la protection au cœur de son approche. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné l'importance de la protection et déclaré que l'UNICEF soutenait activement l'examen par le Comité permanent interorganisations du caractère central des mesures de protection. La délégation a soulevé la question de l'expulsion d'enfants dans les situations de conflit. En réponse, le Directeur a pris note de la préoccupation du Bureau des programmes d'urgence à ce sujet, ainsi que de ses inquiétudes concernant le risque lié aux adoptions dans les situations de conflit.

54. Une délégation a présenté la crise dans la Corne de l'Afrique comme un exemple de sécheresse induite par le climat, dont les effets ont été aggravés par la pandémie de COVID-19 et les enseignements manqués. Elle a appelé les partenaires de développement et les pays à accroître leur soutien aux pays exposés aux calamités liées au climat et à honorer les engagements pris pour lutter durablement contre les changements climatiques, notamment en réduisant à zéro les émissions de carbone.

55. De nombreuses délégations ont salué les efforts faits par l'UNICEF pour atténuer les répercussions de la pandémie et appelé l'organisation à promouvoir la distribution équitable des vaccins contre la COVID-19 dans les pays à faible revenu et à renforcer la préparation et la résilience face à l'éventualité d'autres pandémies.

56. Plusieurs délégations ont salué les efforts déployés pour améliorer l'accès humanitaire et exhorté l'UNICEF à renforcer sa stratégie d'identification et de ciblage

des populations qui ont le plus besoin d'aide et d'allocation des ressources à celles qui sont les plus difficiles à atteindre et les plus vulnérables.

57. Une délégation a salué l'investissement de l'UNICEF dans le renforcement des capacités des acteurs humanitaires locaux, conformément au Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, et a dit attendre avec intérêt les consultations sur l'élaboration de la stratégie de l'UNICEF en matière d'adaptation aux particularités locales.

58. Une délégation a fait référence à une recommandation formulée dans l'examen de l'action humanitaire tendant à ce que l'UNICEF définisse son « goût du risque » et a demandé des informations supplémentaires à cet égard. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné que le goût du risque était au centre des nouvelles procédures d'urgence de l'UNICEF, suite à une consultation mondiale sur la gestion du risque. Il a fait remarquer que l'aide humanitaire était axée sur le concept de l'absence de regrets, le regret potentiel le plus important étant la non-assistance.

59. Plusieurs délégations ont apprécié les progrès réalisés quant à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel, mais ont noté que la sous-déclaration restait un problème auquel il fallait s'attaquer tout en donnant la priorité aux soins centrés sur les personnes rescapées. Les délégations ont demandé comment l'UNICEF avait donné la priorité à cette action pour en assurer la présence dans l'ensemble des systèmes et des opérations de l'organisation, et ont demandé des rapports plus détaillés sur l'égalité des genres et sur la manière dont une perspective de genre était intégrée, au-delà de la violence fondée sur le genre et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a attiré l'attention sur le fait que chaque somme allouée provenant du fonds de programmation pour les secours d'urgence et du fonds thématique pour l'action humanitaire mondiale incluait un investissement dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en faisant observer que cette question était au cœur de l'action menée. Il a reconnu qu'il restait du travail à faire mais souligné qu'en 2021, l'UNICEF était venu en aide à 61 millions d'enfants et d'adultes grâce aux mécanismes de signalement accessibles pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, contre 7 millions en 2018.

60. Plusieurs délégations ont apprécié l'accent mis récemment sur la responsabilité envers les populations touchées. Une délégation a demandé une explication claire concernant les obstacles qui ont empêché de progresser dans l'amélioration de la responsabilité à l'égard des populations touchées, tandis qu'une autre a suggéré de créer des partenariats pour renforcer cette responsabilité, grâce par exemple à des mécanismes conjoints de recours. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné que tous les bureaux de pays, les représentants de pays et les hauts responsables au niveau national comprenaient que, lorsqu'une crise se produisait, la mise en place de mécanismes de responsabilité, de rapports et de mécanismes de retour d'information, et l'intégration de ces mécanismes dans les réponses de l'UNICEF, étaient des éléments essentiels de l'action de l'organisation. Il a noté qu'en 2021, des mécanismes de retour d'information alimentant les processus de planification existaient dans 42 pays et a déclaré que la mise en place d'une obligation de responsabilité générale et intégrée envers les populations touchées était une priorité.

61. Un groupe de délégations s'est dit intéressé par la manière dont l'UNICEF intégrait les enfants en situation de handicap dans l'ensemble de ses activités et réalisations. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné que

l'UNICEF intégrait systématiquement et concrètement le handicap dans sa programmation et avait fait des progrès à cet égard.

62. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF de promouvoir les transferts en espèces à des fins humanitaires et les systèmes de protection sociale, reconnaissant que la coordination en matière de trésorerie était essentielle. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a également souligné l'importance de la coordination en matière de trésorerie, en particulier au niveau national, en permettant l'engagement des partenaires dans les programmes d'aide en espèces de manière coordonnée et harmonisée.

63. Plusieurs délégations ont évoqué le soutien urgent nécessaire dans la région du Sahel. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence s'est dit tout à fait d'accord.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/10 (voir annexe).

65. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence et la Directrice régionale de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale ont présenté un exposé sur la situation en Ukraine. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de continuer à enregistrer, surveiller et signaler les violations commises à l'encontre des enfants en Ukraine. Une délégation s'est inquiétée du fait que l'exposé n'avait pas été annoncé à l'avance. En réponse, le Secrétaire du Conseil d'administration a noté que la demande concernant l'ajout de cet exposé au titre du point de l'ordre du jour relatif à l'action humanitaire de l'UNICEF avait été approuvée par le Bureau lors d'une précédente réunion de celui-ci, et que la note annonçant cette réunion avait été distribuée à tous les États Membres. Le Secrétaire a ajouté qu'en 2021, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence avait communiqué une mise à jour sur l'Afghanistan, ce qui n'avait pas été explicitement inclus dans l'ordre du jour de la session.

**b) État des progrès accomplis par l'intermédiaire du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19**

66. Le Coordonnateur mondial principal du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 a présenté une mise à jour des progrès réalisés par le Partenariat. Il a décrit la situation relative à la vaccination contre la COVID-19 dans les 92 entités du mécanisme de garantie de marché pour les vaccins et la contribution du Partenariat à l'accélération de la vaccination contre la COVID-19, et souligné les principales réalisations ainsi que les défis à relever.

67. De nombreuses délégations ont salué les progrès accomplis par le Partenariat en matière d'élargissement de la couverture vaccinale et remercié les vaccinateurs pour leur travail, mais se sont inquiétées du fait que les progrès restaient inégaux, les taux de vaccination dans les contextes humanitaires étant faibles. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien ferme et constant pour qu'il soit mis la fin à la phase de crise aiguë de la pandémie, ont remercié les gouvernements et l'UNICEF pour leur rôle dans les efforts visant à mettre fin à la pandémie et se sont engagées à aider les pays à reconstruire en mieux.

68. Évoquant des taux de vaccination de 18 % en Afrique, une délégation a demandé pourquoi il existait un tel écart alors que l'offre était abondante et s'est interrogée sur les conséquences économiques d'une faible couverture. En réponse, le Coordonnateur mondial principal a souligné que l'on avait manqué l'occasion qui s'était offerte au début de 2021, lorsque les vaccins n'étaient pas facilement accessibles ; que le variant Omicron avait modifié la perception des risques de sorte que la demande de vaccins était un problème qui s'ajoutait à celui de l'hésitation ; et que les systèmes de santé étaient mis à rude épreuve et faisaient face à de nombreuses priorités sanitaires. Il a

expliqué comment le Partenariat aidait les pays à résoudre ces problèmes par le biais d'un engagement politique, d'un décaissement rapide de financements réservés aux projets à effet rapide et d'une assistance technique. Il a indiqué que le Partenariat s'efforçait également d'accroître la couverture vaccinale dans les contextes humanitaires, grâce aux équipes nationales et aux partenariats, et a reconnu l'importance de faire du stock de sécurité humanitaire du COVAX un outil accessible et facile à utiliser.

69. Une délégation a demandé instamment que l'on continue à se concentrer sur les lacunes majeures concernant la fourniture de vaccins et a exprimé l'espoir que les mesures de lutte contre la COVID-19 pourraient contribuer à renforcer la vaccination de routine et les services de santé et de nutrition et, inversement, que les capacités mondiales existantes en matière de vaccination pourraient accélérer l'administration du vaccin contre la COVID-19. En réponse, le Coordonnateur mondial principal a donné un exemple de réutilisation par l'UNICEF des ressources de vaccination contre la polio pour les utiliser contre la COVID-19 et a reconnu que le regroupement ou le séquençage des campagnes était une stratégie importante. Le Partenariat s'est attaché à faire en sorte que les pays atteignent les objectifs nationaux, en mettant l'accent sur les groupes hautement prioritaires, et a en permanence recensé les enseignements tirés. Il a demandé de continuer à accorder une attention politique à la vaccination contre la COVID-19, à fournir un financement flexible pour la fourniture des vaccins et à préconiser l'intégration de la vaccination contre la COVID-19 dans les activités humanitaires.

70. Des délégations ont exhorté les États Membres et les partenaires à maintenir l'élan pris et à promouvoir la solidarité mondiale pour surmonter les défis, l'une d'elle appelant à un investissement accru et à un leadership national constant.

71. Pour ce qui est de l'avenir, une délégation s'est félicitée des enseignements tirés de l'expérience, qui contribueraient à la riposte face à la prochaine pandémie, notamment en ce qui concernait l'inégalité et l'élargissement de la couverture dans les contextes humanitaires. Le Coordonnateur mondial principal a reconnu qu'il était vital de tirer les leçons de la pandémie de COVID-19 et a dit que le recensement des enseignements tirés serait l'une des réalisations du Partenariat. En ce qui concernait les enseignements tirés jusqu'à présent, il a souligné qu'il importait d'investir dans les soins de santé primaires, notamment en payant les agents de santé au niveau communautaire, en investissant dans la production locale de produits de santé et en mettant en place des mécanismes simples et conviviaux permettant aux acteurs humanitaires d'accéder aux vaccins dès qu'ils en ont besoin.

### **C. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes**

72. La Directrice associée, Égalité des genres, Division des programmes a présenté le rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes ([E/ICEF/2022/14](#)), avec une vidéo sur le travail de l'UNICEF dans le domaine de l'égalité des sexes.

73. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF pour ses formidables résultats d'ensemble. Des délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir dépassé la quasi-totalité des objectifs du Plan d'action pour l'égalité des sexes et d'avoir dépassé les indicateurs de référence de l'ONU relatifs à l'égalité des sexes, notamment l'augmentation des investissements dans ce domaine et la réalisation de la parité aux échelons supérieurs. Beaucoup se sont également félicités du lancement du nouveau Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres. Les délégations ont en particulier reconnu à leur juste valeur la prestation de soins et l'importance de la

santé mentale. Des délégations ont salué l'action menée par l'UNICEF dans les domaines de la santé et de l'hygiène menstruelles, de la protection de l'enfance et de la lutte contre la violence fondée sur le genre, et ont appelé à une expansion de son travail en matière de santé et d'hygiène menstruelles, de santé mentale et de soutien psychosocial. Les délégations ont souligné qu'il importait d'adopter des approches différenciées adaptées à chaque situation et se sont félicitées que les adolescents soient considérés comme des agents du changement. Une délégation a avancé que l'engagement des garçons en faveur de l'égalité des genres était essentiel au regard de l'accélération des progrès et a demandé ce qu'il en était à l'UNICEF à cet égard. En réponse, la Directrice associée a souligné l'importance des partenariats avec les garçons et les hommes en tant que priorité transversale dans le nouveau Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, et a cité des exemples de la façon dont l'UNICEF travaillait avec les garçons pour en premier lieu prévenir les atteintes. Elle a également noté que de nombreux garçons participaient à des programmes sur la santé menstruelle et prenaient position dans leurs écoles pour mettre fin à la stigmatisation et au tabou.

74. Un groupe de délégations s'est dit préoccupé par la diminution des ressources de base du Plan d'action pour l'égalité des genres, notant que le fonds d'affectation spéciale thématique pour l'égalité des sexes était l'un des moins financés. En réponse, la Directrice associée s'est félicitée de l'augmentation des contributions gouvernementales à ce fonds, qui, selon elle, permettait à l'UNICEF de travailler de manière flexible et de réaliser un travail essentiel sur des questions nouvelles et émergentes.

75. Étant donné que l'UNICEF mettait en œuvre depuis déjà six mois son nouveau plan stratégique et le Plan d'action pour l'égalité des genres, un groupe de délégations a demandé ce que la section chargée des questions de genre considérerait comme les plus grands défis à relever pour atteindre les objectifs fixés dans ces nouveaux plans. En réponse, la Directrice associée a exprimé le point de vue selon lequel les adolescentes représentaient le plus grand défi car elles étaient non seulement en danger en raison de crises simultanées – COVID-19, changements climatiques et conflits et crises humanitaires en cours – mais encore confrontées à un risque plus grave de mariage précoce, de violence et d'abandon scolaire en raison de la fermeture des écoles. Elle a décrit la réouverture des écoles comme une occasion en or pour l'UNICEF de mettre en place au sein des structures scolaires des services intégrés de santé et d'hygiène menstruelles, de santé mentale, de lutte contre la violence fondée sur le genre et de prévention de l'anémie.

76. Une délégation a demandé comment l'UNICEF associait les enfants des communautés autochtones et d'ascendance africaine à ses programmes visant à éliminer les obstacles structurels, en insistant sur l'importance d'une éducation complète à la sexualité et d'un accès aux droits sans discrimination. La Directrice associée a souligné la nécessité de mettre en place des stratégies ciblées pour atteindre les filles autochtones et les filles issues de minorités ethniques, grâce par exemple à des programmes d'acquisition de compétences spécifiques.

77. De nombreuses délégations ont noté l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 sur l'égalité femmes-hommes et ont encouragé à mettre fortement l'accent sur l'éducation et l'égalité des genres dans les efforts en faveur des 11 millions de filles qui risquaient de ne pas retourner à l'école en raison de la pandémie et des perturbations qu'elle causait. En réponse, la Directrice associée s'est dite préoccupée par l'augmentation du nombre de mariages d'enfants et de cas de mutilations génitales féminines et de violences fondées sur le genre et a indiqué que les fermetures d'écoles avaient eu des répercussions sur d'autres services importants, tels que la distribution de complément de fer et de folate.



78. Une délégation a noté que les indicateurs du Groupe d'objectifs 3 ne comportaient pas de références spécifiques à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel et a demandé à l'UNICEF d'envisager d'ajouter des mesures spécifiques relatives à son action dans son domaine. La Directrice associée a déclaré que des efforts étaient en cours pour assurer une plus grande sensibilisation et une meilleure application du principe de responsabilité dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, mais a reconnu que des lacunes subsistaient quant aux effectifs alloués aux questions d'égalité des genres et aux compétences nécessaires pour soutenir les bureaux.

## **D. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

### **a) Descriptifs de programme de pays concrétisation des descriptifs de programme de pays et souligné l'importance d'un engagement**

79. Le Conseil d'administration a examiné les descriptifs de programme de pays pour le Kenya (E/ICEF/2022/P/L.16), la République-Unie de Tanzanie (E/ICEF/2022/P/L.17) et la République arabe syrienne (E/ICEF/2022/P/L.18).

80. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur du Groupe des programmes a souligné que l'absence d'éducation avait des répercussions à long terme sur la vie d'un enfant et compromet sa capacité d'apprendre, de gagner sa vie et de réaliser tout son potentiel. Le Directeur des programmes d'éducation et de développement de l'adolescent a ensuite fait un exposé général sur l'éducation et la crise de l'apprentissage, suivi d'une boucle photographique d'images montrant certaines activités de l'UNICEF dans le monde.

81. Cet exposé a été suivi d'une table ronde à laquelle ont participé le Directeur général de l'apprentissage précoce et de l'éducation de base du Ministère de l'éducation du Kenya ; l'ancienne directrice de pays du Conseil norvégien pour les réfugiés en République arabe syrienne ; et une défenseuse des droits des jeunes originaires de la République-Unie de Tanzanie. Les intervenants ont remercié l'UNICEF pour son soutien continu à la concrétisation des descriptifs de programme de pays et souligné l'importance d'un engagement commun pour éliminer les obstacles à une éducation sûre, inclusive et de qualité pour tous les enfants, et pour continuer à relever les nombreux défis exacerbés par la COVID-19 et les changements climatiques.

82. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/11 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe).

83. Après l'adoption de la décision, un groupe de délégations a fait part de ses préoccupations concernant certains aspects du cadre stratégique des Nations Unies pour la République arabe syrienne pour la période 2022-2024, et le risque qu'il représentait au regard de l'efficacité des programmes de pays des Nations Unies qui étaient destinés à atténuer les souffrances du peuple syrien. Le groupe de délégations a exhorté l'ONU à s'employer à trouver des solutions créatives à ce problème avec l'équipe de pays de la République arabe syrienne.

84. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la politisation du cadre stratégique pour la République arabe syrienne et des cadres et instruments de développement ultérieurs. Elles ont souligné l'importance du respect du principe de souveraineté dans les descriptifs de programme de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et la nécessité de rejeter les tentatives visant à y porter atteinte.



85. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a remercié les délégations d'avoir approuvé les descriptifs de programme de pays et confirmé qu'il avait été pris note de leurs commentaires.

**b) Prorogation de programmes de pays en cours**

86. Le Président a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, celui-ci serait informé de la prorogation des programmes de pays en cours, comme indiqué dans le document [E/ICEF/2022/P/L.19](#). Il s'agissait de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour l'Équateur, de la première prorogation de deux mois du programme multipays pour les îles du Pacifique, des premières prorogations de six mois des programmes de pays pour le Chili et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et de la première prorogation d'un an du programme de pays pour le Myanmar, toutes ces prorogations ayant été approuvées par la Directrice générale.

87. Il a été demandé au Conseil d'administration d'approuver la prorogation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, qui fait suite à une prorogation antérieure d'un an.

88. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/12 (voir annexe).

**E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration**

**Rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et réponse de l'administration**

89. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2022/17](#)), puis la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2022/18](#)).

90. De nombreuses délégations ont félicité la fonction d'évaluation pour l'excellent travail accompli dans des circonstances très difficiles, en particulier pour ses efforts visant à accroître la couverture en matière d'égalité des genres, de handicap et d'action humanitaire, à renforcer la fonction d'évaluation décentralisée, à investir dans une gamme plus large de produits d'évaluation et à optimiser l'utilisation des résultats de l'évaluation.

91. Une délégation a exprimé son souhait que l'UNICEF explore davantage le potentiel des alliances. Elle a mis en avant le potentiel en matière d'innovation et de partenariat avec d'autres parties prenantes, à un moment où les ressources sont rares, pour optimiser l'utilité des interventions de l'UNICEF. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a souligné que les partenariats étaient au cœur du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, qui mettait l'accent sur les réalisations et les effets, et a reconnu que ces résultats ne seraient pas le fruit du seul travail de l'UNICEF.

92. Une délégation s'est félicitée de l'augmentation du nombre d'évaluations conjointes, en particulier au niveau décentralisé, en tant que moyen important d'améliorer la programmation conjointe et les résultats collectifs. Le Directeur de l'évaluation a convenu que les évaluations conjointes étaient cruciales et que les réponses communes de l'administration étaient toujours le résultat escompté de ces exercices. Il a évoqué certains des défis inhérents aux évaluations conjointes avant de souligner le fait que le Bureau de l'évaluation vise, avant tout, à ce que les évaluations et les réponses conduisent à des changements véritables.

93. Concernant le défi que représente le renforcement des capacités nationales d'évaluation, une délégation a demandé un complément d'information sur la manière dont l'UNICEF s'efforce d'atteindre ses objectifs. En réponse, le Directeur de l'évaluation a expliqué que le rapport sous-estimait d'une certaine manière la quantité de travail consacrée au développement des capacités d'évaluation nationales, car le Bureau de l'évaluation ne faisait pas un suivi quantitatif de tout ce qui était entrepris au niveau décentralisé. Il a au passage déclaré que ses collègues travaillaient sur la question tant au niveau régional qu'au niveau national et a reconnu la nécessité de faire le point sur ces travaux.

94. Une délégation s'est félicitée de l'augmentation des dépenses d'évaluation, qui semblaient se rapprocher de l'objectif de 1 %. En réponse, la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a réaffirmé l'engagement de la direction à atteindre cet objectif et a remercié les délégations pour leurs conseils et leur soutien s'agissant de maintenir la robustesse de la fonction d'évaluation.

### **Évaluation du rôle de l'UNICEF en tant qu'organisme chef de file sectoriel ou co-chef de file et réponse de l'administration**

95. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport sur l'évaluation du rôle de l'UNICEF en tant que chef de file ou co-chef de file de cluster d'évaluation (E/ICEF/2022/19), puis le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/20).

96. Un certain nombre de délégations ont félicité l'UNICEF pour la manière dont il s'acquittait des responsabilités de coordination liées à son rôle de chef de file sectoriel, mais l'ont invité à continuer à améliorer les responsabilités en matière de leadership liées à ce rôle. Les délégations ont reconnu la nécessité de rendre les groupes thématiques (« clusters ») plus stratégiques, de les simplifier et de mieux les intégrer au reste de l'organisation. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence s'est félicité des commentaires et des orientations formulés par les délégations, soulignant que le rôle de chef de file des groupes sectoriels était essentiel pour l'UNICEF et ses principaux engagements. Il a noté que l'examen humanitaire a fortement mis l'accent sur le rôle de l'UNICEF en tant que chef de file sectoriel et exprimé sa conviction qu'il en résulterait une intégration et une appropriation accrues.

97. Un groupe de délégations a déterminé trois possibilités d'étayer la réponse de l'administration à l'évaluation : cerner les domaines dans lesquels les recommandations ont peu de chances d'être concrétisées, compte tenu des mesures actuellement prises dans le cadre de la réponse de l'administration ; examiner les lacunes existantes dans la coordination par groupe sectoriel et la gestion de l'information et réfléchir à la manière dont elles pourraient être comblées dans l'avenir ; et rendre compte chaque année au Conseil d'administration et au Comité permanent interorganisations des progrès accomplis.

98. Plusieurs délégations ont apprécié à leur juste valeur les efforts renouvelés de l'UNICEF pour évaluer sa performance en tant que chef de file sectoriel, mais ont noté que ce rôle n'était pas suffisamment prioritaire au sein de l'organisation, en évoquant les problèmes d'effectif de longue date et l'absence de consensus autour d'une vision stratégique commune. Les délégations ont soutenu les principales recommandations issues de l'évaluation et encouragé l'UNICEF à prendre des mesures pour lever les obstacles persistants qui avaient été mis en évidence plus de sept ans auparavant lors de l'évaluation initiale sur le même sujet. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné le fait que des progrès étaient en cours. Il a noté, entre autres, la révision en cours de la définition d'emploi des fonctionnaires de rang supérieur afin de renforcer les responsabilités du chef de file de cluster, la

meilleure définition des responsabilités du chef de file de cluster pour les différentes entités de l'organisation, et la mise au point de la stratégie de gestion des talents pour l'appliquer à la coordination des clusters. Il s'est engagé à examiner attentivement les préoccupations exprimées par les délégations et a déclaré que son bureau présenterait au Conseil d'administration des mises à jour régulières sur les progrès réalisés.

99. En réponse aux commentaires des délégations, le Directeur général adjoint chargé des programmes a exprimé son engagement à combler les lacunes recensées lors de l'évaluation, convenu qu'il était nécessaire d'encourager le rôle des coordonnateurs de cluster et noté que l'obtention de fonds supplémentaires nécessiterait une approche créative à un moment où les ressources ordinaires diminuaient. Il a fait part de son intention d'intégrer chaque année dans le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF des mises à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du rôle de chef de file de cluster.

100. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/13 (voir annexe).

## **F. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2021 et réponse de l'administration**

101. Le Directeur du Bureau de la déontologie a présenté le rapport (E/ICEF/2022/15), puis le Directeur de la Division des ressources humaines a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/16).

102. Un large groupe de délégations a félicité le Bureau de la déontologie pour le nombre record de demandes traitées et s'est félicité de la stratégie préventive et proactive concernant les questions de déontologie, saluant en particulier les efforts visant à cibler le personnel ayant des besoins de formation plus importants et spécifiques et le lancement du réseau des champions de l'éthique et de la culture. Les délégations ont salué les efforts de collaboration et de coordination avec les autres bureaux de l'UNICEF et le suivi des recommandations concernant la culture du lieu de travail, mais se sont déclarées très préoccupées par l'insuffisance persistante des ressources et le faible nombre de postes au Bureau de la déontologie. Elles ont noté que le financement ne semblait pas s'être amélioré depuis 2020, malgré les décisions antérieures du Conseil d'administration, et que parmi les bureaux de la déontologie des entités des Nations Unies, celui de l'UNICEF était l'un des moins bien dotés en ressources. Elles ont demandé instamment à l'UNICEF d'accroître les ressources financières et humaines afin d'établir solidement le Bureau de la déontologie. En réponse, le Directeur du Bureau de la déontologie a convenu qu'il était nécessaire d'accroître le soutien et le financement. Il a noté que des discussions constructives avaient eu lieu avec l'administration au sujet d'un investissement initial destiné à un poste supplémentaire au Bureau de la déontologie. Il a également noté les efforts déployés pour collaborer avec des collègues en interne afin d'améliorer la prévention et la sensibilisation, par exemple en tirant parti du réseau des champions de l'éthique et de la culture de l'UNICEF.

103. Le Directeur de la Division des ressources humaines a félicité le Bureau de la déontologie pour son année fructueuse et exprimé le soutien de l'administration en faveur du renforcement du Bureau et de l'octroi de ressources supplémentaires. Un groupe de délégations a salué la récente introduction du sondage « Pulse Check » et estimé que le Sondage mondial du personnel restait important, regrettant que ceux prévus pour 2021 n'aient pas été réalisés et demandant quand le prochain sondage était prévu. Le Directeur de la Division des ressources humaines a déclaré que le dernier Sondage mondial du personnel avait été réalisé en 2021 et que l'on espérait qu'un autre serait effectué au cours du dernier trimestre de 2022.

104. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/14 (voir annexe).

## **G. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2021 et réponse de l'administration**

### **Rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit au Conseil d'administration pour 2021**

105. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a présenté le rapport (E/ICEF/2022/AB/L.5), qui était accompagné d'un additif (E/ICEF/2022/AB/L.5/Add.1) exposant de façon détaillée les dossiers d'enquête clos en 2021. La Directrice adjointe de la Division de la gestion et de l'administration financières a ensuite présenté la réponse de la direction (E/ICEF/2022/AB/L.6), puis le Président du Comité consultatif pour les questions d'audit a commenté les conclusions du rapport annuel du Comité consultatif pour 2021.

106. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour l'opinion générale exprimée à son égard par le Bureau et salué la mise en œuvre rapide et intégrale des mesures convenues. Il a convenu que le travail à distance ne pouvait pas remplacer entièrement le travail sur le terrain et apprécié que les avantages et les risques liés aux stratégies de travail à distance soient pris en compte dans le rapport, en préconisant une approche hybride.

107. Le groupe de délégations a invité l'UNICEF à présenter de nouvelles informations sur la manière dont le personnel et les bénéficiaires de son action sont encouragés à signaler les faits d'inconduite. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a souligné que les mécanismes de signalement devaient toujours tenir compte des circonstances et des coutumes locales et qu'ils comptaient sur l'ensemble du personnel de l'UNICEF pour signaler les faits et encourageaient les bénéficiaires à faire de même.

108. De nombreuses délégations se sont inquiétées du fait que les ressources autres que celles affectées à des postes restaient faibles, malgré l'augmentation significative de la charge de travail. Le Directeur a expliqué que, bien qu'une série de mesures d'économie ait été mise en œuvre pour faire face aux récentes réductions concernant les objets de dépense autres que les postes, l'augmentation prévue des déplacements et du nombre de dossiers en 2023 et au-delà pourrait poser d'importants problèmes de ressources dans l'avenir.

109. Une délégation a demandé comment le Bureau entendait jouer un rôle plus actif et plus direct dans les enquêtes sur les allégations de fraude et de corruption. En réponse, le Directeur a déclaré que des ressources supplémentaires permettraient de réagir plus directement aux cas de fraude et de corruption et que le Bureau travaillait en étroite collaboration avec la Division de l'approvisionnement ainsi qu'avec d'autres sections de l'UNICEF pour améliorer les processus internes, notamment en ce qui concernait les fournisseurs et les partenaires de réalisation.

110. Une autre délégation a noté avec une vive inquiétude l'augmentation du nombre de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant le personnel de partenaires de réalisation, évoquant 75 cas en 2021. Le Directeur a présenté les mesures prises pour garantir que les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles fassent toujours l'objet d'une enquête adéquate.

111. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/15 (voir annexe).

## **H. Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

112. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division des partenariats publics a présenté un aperçu.

113. Un groupe de délégations a souligné que la réalisation des objectifs de développement durable était menacée et insisté sur l'importance de la collaboration interinstitutionnelle et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Il a attiré l'attention sur l'importance des interventions intégrées face aux crises, y compris les activités d'analyse et de planification conjointes ; de l'évaluation critique de la présence de tous les organismes des Nations Unies afin de disposer des qualifications et des compétences voulues ; de l'alignement des descriptifs de programme de pays sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; du renforcement de l'approche fondées sur les droits humains au sein de l'UNICEF ; et du cadre de gestion et de responsabilisation.

114. En réponse, la Directrice de la Division des partenariats publics a souligné que l'objectif global de la réforme était de disposer d'un appui intégré à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier au niveau des pays, qui s'inscrive dans le processus d'analyse commune de pays. Elle a fait valoir le rôle de chef de file de l'UNICEF dans de nombreux domaines, notamment le suivi et l'évaluation. Elle a réitéré le ferme engagement de l'UNICEF en faveur des gains d'efficacité et sa capacité de s'adapter pour trouver les bonnes compétences là où elles sont nécessaires. Elle a également affirmé que le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 intégrait explicitement les normes relatives aux droits humains et aux droits de l'enfant dans toutes les activités de l'organisation. Elle a décrit le cadre de gestion et de responsabilité comme un élément fondamental de la réforme qui a donné des résultats, en notant une évolution positive de plus en plus grande vers l'établissement de rapports sur l'administration, et a confirmé que l'UNICEF respectait ce cadre, notamment en ce qui concernait le double rattachement hiérarchique et l'alignement complet des descriptifs de programme de pays sur les plans-cadres de coopération.

115. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a noté que l'UNICEF avait atteint ou dépassé les objectifs fixés dans de nombreux domaines en vue d'accroître l'efficacité, notamment en ce qui concernait le partage des locaux, les stratégies relatives aux activités d'appui et les services partagés. Elle a souligné les investissements de l'UNICEF en faveur de l'écologisation des locaux, notamment grâce à l'énergie solaire. Elle a également relevé que le cadre de reconnaissance mutuelle pourrait permettre davantage d'activités conjointes dans des domaines opérationnels tels que la gestion financière et de la gestion des ressources humaines, et a encouragé les délégations ainsi que toutes les composantes du système des Nations Unies à soutenir cet effort.

116. En ce qui concernait les cadres de coopération, le Directeur général adjoint chargé des programmes a réaffirmé leur rôle essentiel dans la définition de la planification intégrée et des résultats collectifs au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies, à partir desquels les organismes élaborent leurs programmes nationaux et définissent les produits contribuant aux résultats collectifs.

117. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/16 (voir annexe).

## **I. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021**

118. La Directrice générale adjointe par intérim chargée a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport ([E/ICEF/2022/AB/L.4](#)).

119. Un groupe de délégations a salué les excellents résultats qui ont permis de dépasser les objectifs de revenus, mais a noté que la croissance des ressources ordinaires avait été modeste, ce qui a entraîné une baisse de la part des ressources ordinaires dans le total des produits issus du secteur privé. Il a demandé comment l'UNICEF entendait utiliser de manière stratégique les mises de fonds et les financements innovants afin d'accroître la génération de ressources ordinaires, et a exprimé son intérêt pour la stratégie de financement et d'investissement novatrice de l'UNICEF. En réponse, la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a souligné le fait que les investissements devaient être continus, car ils ne donnaient pas de résultats immédiats. Elle a expliqué comment l'investissement continu dans les opérations de collecte de fonds menées auprès du secteur privé avait permis de créer une base de ressources ordinaires et offrait un énorme potentiel en attirant de nouvelles sources de financement.

120. Le groupe de délégations a dit souhaiter entendre le point de vue des comités nationaux et des bureaux de pays de l'UNICEF qui menaient des opérations structurées de collecte de fonds auprès du secteur privé sur les possibilités et les obstacles en matière de collecte de ressources ordinaires dans le contexte des pays où ils avaient ces activités.

121. Le groupe de délégations a affirmé sa conviction que l'engagement fructueux de l'UNICEF auprès du secteur privé constituait un modèle pour les autres organismes des Nations Unies souhaitant établir des partenariats avec le secteur privé et préconiser une participation active à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Directrice a reconnu qu'il existait une étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et déclaré qu'un important travail était en cours avec des entreprises, non seulement en termes de relation transactionnelle de collecte de fonds, mais aussi pour les influencer afin qu'ils axent leurs pratiques sur les droits de l'enfant. Elle a donné un exemple pertinent de la manière dont l'UNICEF a transformé des contributions ponctuelles en un parcours de donateurs à plus long terme pour un financement pluriannuel et flexible, décrivant un partenariat avec une fondation qui avait commencé par une contribution d'urgence et qui, après consultation et explication des intérêts, avait abouti à un financement en faveur d'autres programmes de l'UNICEF.

122. En réponse aux préoccupations des délégations concernant la diminution des ressources ordinaires, le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a souligné le fait que les subventions ne permettraient pas à elles seules à l'UNICEF d'atteindre les objectifs de développement durable pour les enfants du monde entier. Il a également fait remarquer qu'il n'était pas nécessaire que tous les fonds soient versés directement à l'UNICEF qui, grâce à son influence et à son pouvoir de mobilisation, avait pu obtenir de multiples sources de financement pour ses programmes.

123. Une délégation a exprimé un intérêt particulier pour les fonds de dotation et les fonds d'affectation spéciale. Dans sa réponse, le Contrôleur a noté qu'en fin de compte, tous ces éléments pointaient vers les donateurs traditionnels, les États Membres dans le secteur public, et que ces donateurs préaffectaient et réduisaient de plus en plus les ressources de base.

124. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/17 (voir annexe).

## **J. Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé**

125. Après une introduction par la Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats, la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport.

126. Une délégation s'est félicitée de l'examen en cours de la performance de l'instrument et a demandé des commentaires supplémentaires sur la manière dont l'UNICEF prévoyait de communiquer et de partager les résultats de l'examen avec le Conseil d'administration ainsi qu'avec les autres parties prenantes. En réponse à des commentaires, le Contrôleur a présenté des projets concernant un examen et une évaluation indépendants de l'instrument de la Banque mondiale à l'issue de la première année complète d'activité en 2022.

127. Une autre délégation a exprimé son ferme soutien à cet outil de financement novateur et demandé si, à l'avenir, l'UNICEF demanderait l'approbation du Conseil d'administration pour de futurs titres de dette ou financements de ce type. Le Contrôleur a indiqué qu'il appartenait à l'Assemblée générale de donner son approbation.

## **K. Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF**

128. Le Président a remercié les États Membres pour leur ferme soutien, leur appréciation du travail du personnel de l'UNICEF et leur plaidoyer incessant en faveur d'un soutien mondial à l'image de marque de l'UNICEF. Il a souligné les énormes sacrifices consentis par le personnel de l'UNICEF pour que l'exécution des programmes ne soit pas compromise par la pandémie de COVID-19. Il a appelé à des processus plus inclusifs, à la vigilance et à la volonté de faire en sorte que la vision et les valeurs de l'UNICEF soient représentées partout où l'organisation est présente.

129. Le Président a rendu hommage à la passion et à la ténacité des dirigeants de l'UNICEF au nom du personnel, notant en particulier l'énergie dont ils font preuve dans l'exécution du mandat du Fonds et leur attachement au bien-être du personnel.

130. Le Président a félicité le personnel de l'UNICEF pour la qualité et la promptitude de son travail, sa capacité d'adaptation, sa créativité, son esprit d'entreprise, son énergie et son dynamisme. Il a reconnu l'engagement des dirigeants de l'UNICEF à promouvoir le changement culturel et la tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de harcèlement et d'atteinte. Il a toutefois noté que l'Association mondiale du personnel continuait à constater des contrastes entre les données et la réalité sur le terrain, s'inquiétant que les craintes de représailles ressenties par ses collègues ne s'apaisent pas.

131. Le Président a indiqué que l'Association avait intensifié son plaidoyer en faveur d'une étude d'ensemble de la catégorie du personnel recruté sur le plan national. L'Association a également veillé à la constitution d'un groupe de travail sur les questions relatives au personnel recruté sur le plan national au sein du Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies, où l'UNICEF siège pour la première fois au Conseil exécutif, et a fait en sorte que les questions relatives au personnel recruté sur le plan national figurent



parmi les principales recommandations de l'assemblée générale du groupe de travail tenue le plus récemment.

132. Une délégation s'exprimant au nom du Bureau du Conseil d'administration a reconnu l'immense fardeau que la pandémie de COVID-19 a imposé aux membres du personnel de l'UNICEF et à leurs familles et les a félicités d'avoir relevé les nombreux défis tout en faisant preuve d'une détermination sans faille à obtenir des résultats pour les enfants et leurs familles. L'intervenante a également félicité les dirigeants de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF pour leur important travail de plaidoyer en faveur du changement de personnel et de changements institutionnels face à la pandémie de COVID-19. Elle s'est félicitée des efforts déployés pour améliorer la culture de travail de l'UNICEF sur plusieurs fronts.

## **L. Questions diverses**

### **Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2022**

133. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour.

## **M. Adoption des projets de décision**

134. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2022/9 à 2022/17.

## **N. Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration**

135. La Directrice générale a annoncé les lauréats des prix 2021 de l'UNICEF pour les équipes du personnel, décernés à 10 équipes qui incarnaient ce que l'UNICEF avait de meilleur à offrir. Les prix ont été décernés : a) au bureau de pays de la République arabe syrienne, pour ses efforts visant à promouvoir le droit à l'éducation des enfants en situation de handicap à Alep ; b) à la communauté mondiale des fournisseurs de l'UNICEF, pour ses efforts liés à la campagne de vaccination contre la COVID-19 ; c) au bureau de pays du Pakistan, pour sa campagne de vaccination contre la rougeole et la rubéole ; d) au bureau de pays de l'Inde, pour le soutien apporté aux enfants pendant la deuxième vague de la pandémie de COVID-19 ; e) au bureau de pays de la République démocratique populaire lao, pour sa série télévisée d'éducation de la petite enfance *My House*, dans le contexte des fermetures d'école ; f) au partenariat de collaboration Airtel Africa for Reimagine Education entre le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale ; g) au bureau de pays du Botswana, pour sa commémoration sous-régionale de la Journée mondiale de l'enfance ; h) au bureau de pays du Kenya, pour sa campagne de vaccination contre la COVID-19 ; i) aux bureaux de pays du Burkina Faso, du Mali et du Niger, pour leur collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, la Section de la protection de l'enfance de l'UNICEF et la Division de la communication mondiale et du plaidoyer afin de sensibiliser les communautés à la question des mariages d'enfants ; et j) au bureau de l'UNICEF dans l'État de Palestine, pour sa réponse multiforme face à des crises multiples.

136. La Directrice générale a remercié les délégations pour leur participation active à la session annuelle et pour avoir fait un aussi bon et productif usage du temps passé ensemble. Elle a salué les services de conférence de l'Organisation des Nations Unies

pour leur appui et a remercié le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration d'avoir assuré le succès de la réunion. Elle a remercié les membres du personnel qui partaient à la retraite et rendu hommage au Président du conseil d'administration pour son leadership. Elle a remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs suggestions, leur soutien et leur solidarité, et a déclaré qu'elle se réjouissait de travailler avec eux durant la mise en œuvre du Plan stratégique pour contribuer à concrétiser la vision d'un monde meilleur pour chaque enfant.

137. Dans ses observations finales, le Président a mis l'accent sur l'importance du multilatéralisme et de la relance de la coopération chancelante au sein de la communauté mondiale. Il a résumé les nombreuses réalisations de l'UNICEF – interventions visant à sauver des vies, apprentissage, accès à l'eau potable et à l'assainissement, protection sociale, et accès équitable et accéléré aux vaccins contre la COVID-19 – tout en notant les défis grandissants, notamment les conflits, les crises naissantes et les répercussions des changements climatiques. Le Président a remercié les membres du Conseil et appelé chacun et chacune à continuer à travailler ensemble pour que les droits des enfants et des jeunes soient respectés et se traduisent en possibilités pour le présent et pour l'avenir.

## Annexe

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2022

E/2022/9

#### Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2021

*Le Conseil d'administration,*

1. *Prend note* du rapport annuel de 2021 de la Directrice générale de l'UNICEF ainsi que du rapport sur l'application du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, de l'annexe commune sur la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques pour 2018-2021 du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et du compendium des données et du tableau de bord des résultats ;

2. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées ;

3. *Rappelle* le paragraphe 3 de sa décision 2021/13 et le paragraphe 7 de sa décision 2021/14, et demande à l'UNICEF de continuer à inclure dans les rapports annuels de la Directrice générale sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025, y compris dans son examen à mi-parcours, des informations sur les résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et identifiés au moyen d'indicateurs communs et complémentaires.

*Session annuelle  
16 juin 2022*

2022/10

#### Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2022/13) ;

2. *Salue* les efforts faits par l'UNICEF et attend avec intérêt l'application des enseignements tirés de l'action humanitaire menée par le Fonds en 2018-2021, le but étant d'obtenir de meilleurs résultats dans la réalisation des objectifs associés au Plan stratégique pour 2022-2025 tout au long de sa mise en œuvre ;

3. *Demande* à l'UNICEF de faire le point sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'examen de son action humanitaire à la première session ordinaire de 2023.

*Session annuelle  
16 juin 2022*

**2022/11**

**Descriptifs de programme de pays**

*Le Conseil d'administration*

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Kenya et la République-Unie de Tanzanie (E/ICEF/2022/P/L.16 et E/ICEF/2022/P/L.17) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 22 mars au 11 avril, et pour la République arabe syrienne (E/ICEF/2022/P/L.18) du 24 mars au 13 avril ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Kenya, la République arabe syrienne et la République-Unie de Tanzanie (E/ICEF/2022/P/L.16-E/ICEF/2022/P/L.18).

*Session annuelle*  
*16 juin 2022*

**2022/12**

**Prorogation de programmes de pays en cours**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour l'Équateur, de la première prorogation de deux mois du programme multipays pour les îles du Pacifique, de la première prorogation de six mois du programme de pays pour le Chili et de celui pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi que de la première prorogation d'un an du programme de pays pour le Myanmar, qui ont été approuvées par la Directrice générale et dont le détail est donné au tableau 1 du document publié sous la cote E/ICEF/2022/P/L.19 ;

2. *Approuve* la prorogation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, qui fait suite à une prorogation antérieure d'un an et dont le détail est donné au tableau 2 du document publié sous la cote E/ICEF/2022/P/L.19.

*Session annuelle*  
*16 juin 2022*

**2022/13**

**Rapports d'évaluation et réponses de l'administration**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2022/17) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/18) ;

2. *Prend note également* de l'évaluation du rôle de l'UNICEF en tant que chef de file ou cochef de file de cluster, de son résumé (E/ICEF/2022/19) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/20) ;

3. *Encourage* l'UNICEF à prendre les mesures nécessaires à la poursuite du renforcement de la fonction d'évaluation, notamment par la mise en œuvre rapide des éléments mentionnés dans la réponse de l'administration ;

4. *Demande* à l'UNICEF de lui présenter, à la session annuelle de 2023, un exposé sur les progrès réalisés en vue de l'application rapide des mesures décrites dans la réponse de l'administration à l'évaluation du rôle de l'UNICEF en tant que chef de file ou cochef de file de cluster ;

5. *Attend avec intérêt* la nouvelle version de la politique d'évaluation de l'UNICEF et le lancement du processus conduisant à son adoption, notamment les résultats de l'examen indépendant par les pairs ;

6. *Prend note avec satisfaction* de l'augmentation des dépenses globales consacrées à l'évaluation, qui se sont établies à 0,91 % du total des dépenses au titre des programmes en 2021, ce qui place l'objectif de 1 % à portée de main ;

7. *Se félicite* que la fonction d'évaluation continue de mettre l'accent sur les évaluations aux niveaux des réalisations et de l'impact ainsi que sur le suivi de ces évaluations à l'échelle de l'organisation, et encourage l'UNICEF à accroître le nombre d'évaluations au niveau de l'impact ;

8. *Rappelle* le paragraphe 9 de sa décision 2021/10 et prie l'UNICEF de présenter, dans son rapport annuel de 2022 sur la fonction d'évaluation, des informations à jour sur la mise en œuvre de technologies et de méthodes innovantes, notamment sur les risques qui y sont associés et sur la manière dont l'administration entend s'en prémunir ;

9. *Encourage* l'UNICEF à accroître le nombre d'évaluations conjointes menées à l'échelle mondiale et au niveau des régions et à renforcer leur suivi à l'échelle de l'organisation, notamment par des réponses communes de l'administration ;

10. *Note avec préoccupation* les modestes avancées réalisées quant au renforcement des capacités nationales d'évaluation et prie l'UNICEF d'accélérer les progrès faits à cet égard.

*Session annuelle*  
*16 juin 2022*

## **2022/14**

### **Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2021 et réponse de l'administration**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2021 ([E/ICEF/2022/15](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2022/16](#)) ;

2. *Prend note avec satisfaction* des activités de sensibilisation qui ont été menées avec succès par le Bureau de la déontologie de l'UNICEF et de la rapidité avec laquelle celui-ci a donné suite aux demandes deux fois plus nombreuses qui lui ont été adressées, et ce, sans personnel supplémentaire ;

3. *Prend note* du lancement du réseau de champions de l'éthique et de la culture, dont l'objectif est de promouvoir l'esprit de déontologie et d'intégrité dans l'ensemble de l'organisation à l'aide de volontaires et dans le cadre des ressources existantes du Bureau de la déontologie, et demande à celui-ci de lui faire rapport, dans le cadre de ses obligations en la matière, sur cette initiative ;

4. *Prend note également* de la charge de travail toujours plus lourde du Bureau de la déontologie et, préoccupé par les moyens limités dont celui-ci dispose, demande à l'UNICEF de veiller à ce que le Bureau puisse s'acquitter correctement de son mandat et, à cet égard, rappelle sa décision 2020/19 et demande instamment au Fonds de fournir au Bureau des ressources financières et humaines suffisantes, notamment au personnel sur le terrain, sur la base de l'évaluation des besoins ;

5. *Demande* au Bureau de la déontologie de préserver et de renforcer son indépendance, conformément aux résolutions 60/248 et 60/254 de l'Assemblée générale sur la création du Bureau, et encourage celui-ci à communiquer de manière directe et indépendante avec le Conseil d'administration, selon les besoins, dans le cadre de rapports ou d'exposés, en particulier sur les préoccupations liées la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles ;

6. *Demande également* à l'UNICEF et au Bureau de la déontologie de continuer à faire rapport sur l'adéquation des ressources mises à la disposition du Bureau.

*Session annuelle*  
*16 juin 2022*

## **2022/15**

### **Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2021 et réponse de l'administration**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a adressé le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF pour 2021 (E/ICEF/2022/AB/L.5), de son additif (E/ICEF/2022/AB/L.5/Add.1) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2022/AB/L.6), ainsi que du rapport annuel que lui a adressé le Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2021, et accueille avec satisfaction l'opinion générale sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation ;

2. *Se félicite* de l'action menée par l'UNICEF pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2021 et prend note avec satisfaction des efforts faits pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs en suspens ;

3. *Rappelle* sa décision 2020/20 et réaffirme qu'il importe de prévoir des ressources suffisantes pour les fonctions d'audit et d'investigation ;

4. *Prie* le Bureau de lui rendre compte, en temps voulu et tout au long de l'année, selon qu'il sera utile, des signaux d'alarme potentiels, des conclusions de l'audit et de l'état d'avancement des enquêtes, dans le cadre de réunions à huis clos organisées de façon plus régulière ;

5. *Prie également* le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations de lui présenter, à la deuxième session ordinaire de 2022, une évaluation de l'indépendance du Bureau, dans laquelle figureront notamment des réflexions sur la capacité du Bureau de déterminer librement : a) les moyens et le calendrier de présentation des rapports et des exposés au Conseil d'administration ; b) la portée des audits et des enquêtes ; c) les activités et les entités qui doivent faire l'objet d'un audit ou d'une enquête ; d) les évaluations à réaliser ; e) la manière d'utiliser les fonds disponibles ; f) sa relation avec le Bureau des services de contrôle interne ; prie le Directeur de lui présenter également des suggestions et des pistes sur la manière de renforcer encore l'indépendance du Bureau, ainsi que les prévisions de dépenses nécessaires à l'exécution de l'intégralité du mandat, et demande l'organisation d'une réunion préparatoire privée à ce sujet entre la direction du Bureau de l'audit interne et des investigations et les membres et observateurs du Conseil d'administration en amont de la deuxième session ordinaire de 2022 ;

6. *Décide* que les informations actualisées sur les activités d'évaluation, d'audit et de contrôle seront présentées pour décision à la deuxième session ordinaire de 2022.

*Session annuelle*  
16 juin 2022

**2022/16**

**Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Encourage* l'UNICEF à continuer d'appliquer les résolutions 72/279, 75/233 et 76/4 et à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général aux fins de l'exécution des mandats connexes ;

3. *Se félicite* des progrès faits par l'UNICEF en ce qui concerne l'alignement des descriptifs des programmes de pays sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et encourage le Fonds à continuer de s'assurer de cet alignement auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;

4. *Se félicite également* des partenariats noués avec les institutions financières internationales et demande à l'UNICEF de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2023, au titre d'un point distinct de l'ordre du jour, des informations actualisées sur sa collaboration avec ces institutions ;

5. *Souligne* qu'il faut des solutions intégrées, notamment une collaboration plus étroite dans l'ensemble des opérations d'aide humanitaire, de développement et de paix menées par les entités des Nations Unies, pour faire face aux problèmes complexes et multiformes qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable, et demande à l'UNICEF de lui présenter, dans le cadre des rapports qu'il est tenu de lui présenter, des informations actualisées sur la manière dont il participe à l'analyse conjointe, à l'évaluation des besoins, à la planification, notamment aux fins de l'obtention de résultats collectifs, et à l'exécution des programmes ;

6. *Prie* l'UNICEF de lui rendre compte, dans le cadre des rapports qu'il est tenu de lui présenter, de la mise en œuvre du cadre d'application du principe de la responsabilité à la gestion, notamment en ce qui concerne les contributions des représentants de pays et des directeurs régionaux à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ;

7. *Prie également* l'UNICEF de lui communiquer, dans le cadre des rapports qu'il est tenu de lui présenter, des informations et des données sur les gains d'efficacité réalisés et sur les efforts faits à cet égard en matière de cohérence, de collaboration et d'harmonisation à l'échelle du système, et souligne la nécessité de continuer à obtenir des gains d'efficacité, comme indiqué au paragraphe 14 de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

*Session annuelle*  
16 juin 2022



2022/17

**Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021 » (E/ICEF/2022/AB/L.4) ;

2. *Prend note également* du fait que les produits figurant dans le présent rapport sont soumis à un audit externe et que les résultats non financiers sont donnés à titre indicatif ;

3. *Prend note avec satisfaction* du total des produits issus du secteur privé, mais note avec préoccupation la tendance à la baisse de la part des ressources ordinaires dans ce total, et engage l'UNICEF à accroître ses efforts de collecte de ressources ordinaires auprès de sources du secteur privé autres que les donateurs individuels, notamment auprès de philanthropes, de fondations et d'entreprises ;

4. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, dans le cadre d'une réunion d'information informelle qui se tiendra avant la première session ordinaire de 2023, des informations actualisées sur sa stratégie de financement innovant et alternatif, en mettant l'accent sur l'obtention de ressources flexibles, notamment sur son ambition de tirer parti d'autres sources de financement pour investir dans des activités de collecte de fonds auprès du secteur privé, et d'organiser, en marge de la première session ordinaire de 2023, une session spéciale consacrée aux mécanismes de financement novateurs qui tiennent compte des points de vue des bureaux de pays et des comités nationaux.

*Session annuelle  
16 juin 2022*